

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 682 047 DT et une valeur liquidative égale à 1^D,229 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par référence aux données

figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers

Tunis, le 19 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC 1-Portefeuille-titres		2 149 049,358	2 112 330,378
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 149 049,358	2 112 330,378
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		538 436,340	541 809,274
a-Disponibilités	2	538 436,340	541 809,274
AC 3-Créances d'exploitation	3	5 513,316	4 397,588
TOTAL ACTIF		2 692 999,014	2 658 537,240
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	4	4 785,326	4 620,842
PA 2-Autres créditeurs divers	5	6 166,771	5 465,713
TOTAL PASSIF		10 952,097	10 086,555
CP 1-Capital	6	2 629 411,967	2 595 613,759
CP 2-Sommes distribuables		52 634,950	52 836,926
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	52 634,950	52 836,926
ACTIF NET		2 682 046,917	2 648 450,685
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 692 999,014	2 658 537,240

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en Dinar)

	Notes	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR 1-Revenus du portefeuille-titres		84 761,036	84 971,745
a-Dividendes	8	84 761,036	84 971,745
PR 2-Revenus des Placements monétaires	9	20 289,244	16 214,872
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		105 050,280	101 186,617
CH 1-Charges de gestion des placements	10	-44 044,593	-41 289,711
REVENU NET DES PLACEMENTS		61 005,687	59 896,906
CH 2-Autres charges	11	-8 330,964	-6 908,020
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 674,723	52 988,886
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		-39,773	- 151,960
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		52 634,950	52 836,926
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39,773	151,960
Variation des +/- values potentielles sur titres		26 248,035	493 526,059
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 58 701,745	-113 057,789
Frais de négociation des titres		- 950,379	- 1 943,695
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		19 270,634	431 513,461

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017

(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	19 270,634	431 513,461
a-Résultat d'exploitation	52 674,723	52 988,886
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	26 248,035	493 526,059
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-58 701,745	-113 057,789
d-Frais de négociation de titres	- 950,379	- 1 943,695
<u>AN 2- Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	14 325,598	-773,001
a-Souscriptions	14 325,598	5 830,986
Capital	11 886,758	5 216,284
Régularisation des sommes non distribuables	1 475,580	314,998
Régularisation des sommes distribuables	963,260	299,704
b-Rachats	-	- 6 603,987
Capital	-	- 5 510,413
Régularisation des sommes non distribuables	-	- 624,249
Régularisation des sommes distribuables	-	- 469,325
VARIATION DE L'ACTIF NET	33 596,232	430 740,460
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 648 450,685	2 217 710,225
b- en fin d'exercice	2 682 046,917	2 648 450,685
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	2 170 930,914	2 171 225,043
b- en fin d'exercice	2 182 817,672	2 170 930,914
VALEUR LIQUIDATIVE	1,229	1,220
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	0,74%	19,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2017

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de L'Actif Net
ADWYA	28 528	118 900,424	151 797,488	5,66%
ARTES	25 655	181 866,301	158 907,070	5,92%
ASSAD	3 246	27 908,678	29 058,192	1,08%
ATL	24 666	79 030,677	76 217,940	2,84%
CELLCOM	3 598	27 944,552	6 789,426	0,25%
CIL	6 121	102 959,152	100 078,350	3,73%
CITY CARS	12 408	156 288,450	130 197,144	4,85%
DELICE HOLDING	8 317	117 383,350	137 230,500	5,12%
ENNAKL				
AUTOMOBILES	14 096	157 815,644	177 355,872	6,61%
ESSOUKNA	14 485	84 533,129	52 710,915	1,97%
EURO-CYCLES	7 218	92 321,290	195 095,322	7,27%
OFFICE PLAST	3 378	9 507,407	10 988,634	0,41%
ONE TECH HOLDING	12 733	94 898,390	169 552,628	6,32%
PGH	18 936	117 237,484	189 928,080	7,08%
SAH	13 815	107 205,520	220 100,580	8,21%
SIMPAR	3 170	136 515,420	134 531,630	5,02%
SOTUVER	12 844	55 341,436	65 992,472	2,46%
STV NG 01012018	1 118	4 577,144	5 433,480	0,20%
TELNET HOLDING	6 775	38 671,342	39 633,750	1,48%
TL	4 620	109 819,515	63 603,540	2,37%
TPR	9 165	37 827,392	33 846,345	1,26%
TOTAL		1 858 552,697	2 149 049,358	80,13%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2017 à 1 858 552,697 DT contre 1 848 081,752 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 10 470,945 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	173 437,970
Total	173 437,970

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	162 967,025	104 265,280	-58 701,745
Total	162 967,025	104 265,280	-58 701,745

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2017 à 538 436,340 DT, soit 20,07 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 5 513,316 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 10 952,097 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,87 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 5 513,316 DT, contre 4 397,588 DT au 31/12/2016 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 4 785,326 DT contre 4 620,842 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	3 539,697	3 404,338
Dépositaire	1 245,629	1 216,504
TOTAL	4 785,326	4 620,842

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 6 166,771 DT contre 5 465,713 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Publication	400,000	200,000
Conseil du marché financier (CMF)	240,593	232,021
CAC	4 144,232	4 106,534
ETAT	1 381,946	927,158
TOTAL	6 166,771	5 465,713

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016

Montant	2 595 613,759
Nombre de parts	2 170 930,914
Nombre de porteurs de parts	5

Souscriptions réalisées

Montant	11 886,758
Nombre de parts émises	11 886,758

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-

Capital au 31-12-2017

Montant ⁽²⁾	2 607 500,517
Nombre de parts ⁽¹⁾	2 182 817,672
Nombre de porteurs de parts	5

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 629 411,967 DT détaillé comme suit :

(2)

2 607 500,517

Résultat 2016 capitalisé	52 836,926
Régularisation du résultat 2016 capitalisé	1 003,033
Variation des différences d'estimation	26 248,035
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-58 701,745
Régularisation des sommes non distribuables	1 475,580
Frais de négociation de titres	-950,379
Capital au 31/12/2017	2 629 411,967

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2017 un montant de 52 634,950 DT, contre 52 836,926 DT au 31 Décembre 2016 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Résultats distribuables	52 674,723	52 988,886
Régularisation	-39,773	-151,960
TOTAL	52 634,950	52 836,926

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 84 761,036 DT, contre 84 971,745 DT au 31/12/2016 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 20 289,244 DT, contre 16 214,872 DT au 31/12/2016 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2017 à 44 044,593 DT, contre 41 289,711 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	39 167,468	36 707,319
Rémunération du dépositaire	4 877,125	4 582,392
TOTAL	44 044,593	41 289,711

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8 330,964 DT, contre 6 908,020 DT au 31/12/2016 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires CAC	5 434,622	4 186,865
Redevance CMF	2 662,157	2 501,721
Commissions bancaires	27,685	14,187
Publicité et Publication	200,000	198,247
Impôts et taxes	6,500	7,000
TOTAL	8 330,964	6 908,020

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,048	0,047	0,042	0,042	0,036
Charges de gestion des placements	-0,020	-0,019	-0,017	-0,017	-0,018
Revenu net des placements	0,028	0,028	0,024	0,025	0,019
Autres charges	-0,004	-0,003	-0,003	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation	0,024	0,025	0,021	0,022	0,016
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,024	0,025	0,022	0,023	0,015
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,012	0,227	-0,094	0,080	-0,148
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,027	-0,052	-0,022	-0,035	-0,001
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,015	0,174	-0,117	0,044	-0,150
Résultat net de l'exercice	0,009	0,199	-0,096	0,066	-0,135
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,015	0,174	-0,117	0,044	-0,150
Régularisation du résultat non distribuable*	0,000	0,000	-0,002	0,001	0,001
Sommes non distribuables*	-0,015	0,174	-0,119	0,045	-0,149
Valeur liquidative	1,229	1,220	1,021	1,118	1,051
Ratios de gestion des placements	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,66%	1,66%	1,66%	1,66%	1,67%
autres charges / actif net moyen	0,31%	0,28%	0,31%	0,24%	0,31%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,98%	2,12%	2,11%	2,13%	1,47%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 654 911,972 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;